



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-POS-013

Déposé le : 24.10.2017

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Quelle gouvernance future pour nos agglomérations?

Texte déposé

La Confédération a mis en place dès 2001 une politique des agglomérations, que le Conseil fédéral a décidé de renforcer et de développer. Dans son rapport du 18 février 2015 intitulé «Politique des agglomérations 2016+», le Conseil fédéral indique que le développement coordonné de la politique des agglomérations et de la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne permet de tenir compte des défis spécifiques ainsi que des défis communs de la ville et de la campagne, en apportant une contribution essentielle à un développement cohérent du territoire.

Rappelons ici les objectifs poursuivis à l'horizon 2030 pour les agglomérations suisses:

- Une qualité de vie élevée
- Un attrait économique renforcé
- Un développement urbain de qualité
- Une efficacité de collaboration

La politique des agglomérations de la Confédération s'articule autour de six thématiques liées à l'urbanisation, aux transports, au développement durable, à la cohésion sociale ou encore aux éléments d'ordre financier.

Parmi ces thématiques, relevons celle de la gouvernance, où il est dit : «De nombreux défis du développement territorial en Suisse, notamment dans les espaces urbains où les ramifications sont denses, ne trouvent plus de réponse pertinente à l'intérieur des frontières communales, cantonales ou nationales. L'objectif de la politique des agglomérations est de concevoir une collaboration verticale, horizontale ou multisectorielle dans les espaces fonctionnels qui soit aussi contraignante et durable que possible».

Pour sa part, le Canton de Vaud participe à la politique des agglomérations de la Confédération par le développement de cinq grands projets: PALM, AggloY, Grand Genève, Chablais Agglo et Rivelac. Les projets, conduits selon une organisation propre, peuvent bénéficier d'un cofinancement, selon des critères déterminés par l'Office fédéral du développement territorial.

Ces dix dernières années, chaque projet d'agglomération a été élaboré entre les porteurs de projet et le Canton, puis examiné par la Confédération. Le projet d'agglomération Lausanne-Morges, par exemple, élaboré en 2007, a fait l'objet d'une révision en 2012 et en 2016. Le défi principal réside désormais dans la mise en œuvre des mesures d'urbanisation cofinancées par la Confédération. La complexité de cette concrétisation avait d'ailleurs été identifiée et avait fait l'objet de réflexions et de propositions en 2010 déjà dans le cadre d'une proposition de motion pour une loi sur les projets d'agglomération et la constitution d'un fonds cantonal d'investissement.

Depuis lors, la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) est entrée en vigueur; la 4^e révision du Plan directeur cantonal a été adoptée par le Grand Conseil, et notre Parlement s'apprête à étudier la révision complète de la loi sur l'aménagement du territoire cantonal (LATC).

La conduite partenariale des projets d'agglomération a été construite sur des bases pragmatiques, que l'on peut saluer. Toutefois, la disparité des modes d'organisation, la répartition des financements entre les différents acteurs (canton, communes, associations régionales) le degré d'implication des partenaires institutionnels et l'étendue des défis de mise en œuvre spécifiques aux agglomérations nécessite une réflexion de fond, pour clarifier les rôles et, peut-être, pour définir des règles visant à rendre plus transparent le fonctionnement du mode de collaboration, quand bien même ils s'inscrivent dans des contextes territoriaux variés.

Ainsi, le postulat demande au Conseil d'Etat :

- d'effectuer un état des lieux des cinq projets d'agglomération en matière de gouvernance et de financement, en procédant à une analyse qualitative des modes de collaborations;
- d'évaluer dans quelle mesure et par quels moyens une gouvernance simplifiée et plus transparente pourrait être envisagée au sein des périmètres concernés;
- d'envisager quels outils issus des bases légales existantes pourraient être déployés ou adaptés afin d'atteindre ces buts.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

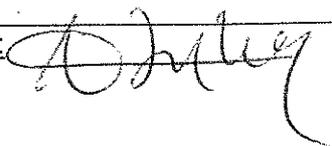
(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

JAQUES Vincent

Signature :

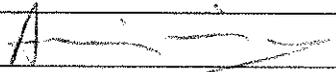
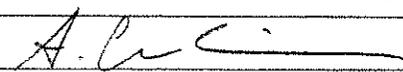
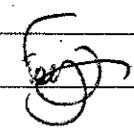
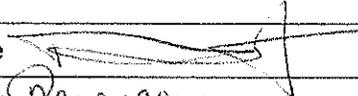
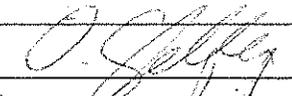
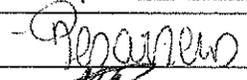
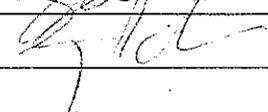
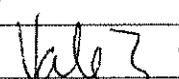
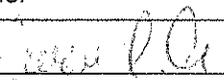
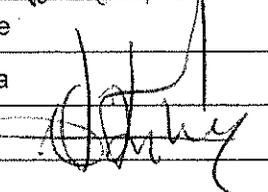
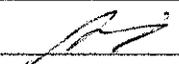


Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 1^{er} juillet 2017

Aminian Taraneh 	Cherubini Alberto 	Durussel José
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire 	Chevalley Jean-Bernard	Evéquoze Séverine
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Favrod Pierre Alain
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Isabelle 
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Betschart Anne-Sophie	Clerc Aurélien	Freymond Cantone Fabienne 
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gander Hugues
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gaudard Guy
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Crottaz Brigitte 	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud 	Deillon Fabien	Germain Philippe
Bovay Alain	Démétriades Alexandre 	Gfeller Olivier 
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane 	Glardon Jean-Claude 
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre 	Glauser Nicolas
Butera Sonya	Devaud Grégory	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Gross Florence
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Guignard Pierre
Cardinaux François	Donzé Manuel	Induni Valérie 
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine 	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent 
Cherbuin Amélie 	Dupontet Aline	Jaquier Rémy

Liste des députés signataires – état au 1^{er} juillet 2017

Jobin Philippe	Neumann Sarah	Ruch Daniel
Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydio Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique <i>M. Ryf</i>
Keller Vincent	Paccaud Yves <i>Paccaud</i>	Schelker Carole
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schwaar Valérie <i>SA</i>
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwab Claude <i>SILG</i>
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Simonin Patrick
Lohri Didier	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Pointet François	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Probst Delphine <i>Delphine Probst</i>	Suter Nicolas
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Tafelmacher Pauline <i>P. Tafelmacher</i>
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Räss Etienne	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean <i>Tschopp</i>
Meldem Martine	Rezso Stéphane	van Singer Christian
Melly Serge	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise	Vuillemin Philippe
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuilleumier Marc
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam <i>Myriam</i>	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Zünd Georges
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Zwahlen Pierre